

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

N° 2024/ 086

DECISION MUNICIPALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC
MUSEE DU DESSIN ET DE L'ESTAMPE ORIGINALE - ACQUISITIONS**

7.5 – SUBVENTIONS

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des Articles **L.2122-22-26°** et **L.2122-23** du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la **délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2022** portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le **Budget Primitif 2024** de la Commune voté le **11 avril 2024**,

Vu l'inscription à l'**Article 1322 – Fonction 3 – Sous-fonction 314** du budget,

Considérant les avis favorables des commissions scientifiques régionales des Musées de France, réunies les 10 mars 2022 et 16 mai 2024, concernant les propositions d'acquisition de nouvelles œuvres par le Musée du dessin et de l'estampe originale de Gravelines,

Considérant la possibilité d'obtenir une subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) au titre du Fonds Régional des Acquisitions des Musées de France (FRAM)

Considérant que le montant prévisionnel de ces acquisitions est estimé à 6227 € HT,

DECIDE :

Article 1^{er} : De solliciter auprès de la DRAC des Hauts-de-France au titre du FRAM, une demande de subvention à hauteur de **4 358.90 € HT**, soit **70%** de la dépense prévisionnelle évaluée à 6227 € HT, pour l'acquisition d'œuvres pour le Musée du dessin et de l'estampe originale de Gravelines.

Article 2 : La recette sera imputée à l'**Article 1322 – Fonction 3 – Sous-fonction 314** du budget.

Article 3 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations ;
- Portée à la connaissance des administrés par voie d'affichage ;
- Transmise au Sous-Préfet de Dunkerque ;
- Transmise au Comptable des Finances Publiques.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, le **02 JUIL. 2024**

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le **02 JUIL. 2024**

Mis en ligne sur le site de la Ville le **02 JUIL. 2024**